



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**  
**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**Bruxelles, le 24 juin 2013**

**CM 3376/13**

**OJ/CONS  
ECOFIN**

**COMMUNICATION**

**CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

---

Correspondant: M. Hans Gilbers  
hans.gilbers@consilium.europa.eu  
Tél./Fax: +32.2-281.9891/6685  
Objet: 3252<sup>e</sup> session du Conseil de l'Union européenne  
(Affaires économiques et financières)  
Date: 9 juillet 2013  
Heure: 10.00  
Lieu: CONSEIL  
BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS  
Rue de la Loi, 175, 1048 BRUXELLES

---

- Adoption de l'ordre du jour provisoire

**Délibérations législatives**  
***(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)***

- (évent.) Approbation de la liste des points "A"

- (évent.) Proposition relative à un mécanisme de résolution unique **[première lecture]**
  - = Présentation
- Divers
  - = Propositions législatives en cours d'examen
    - Informations communiquées par la présidence

### *Activités non législatives*

- Approbation de la liste des points "A"
- Présentation du programme de travail de la présidence lituanienne<sup>(1)</sup>
  - = Échange de vues
- (évent.) Suivi du Conseil européen des 27 et 28 juin 2013
  - = Échange de vues
- (évent.) Adoption de l'euro par la Lettonie (\*)
  - a) Décision du Conseil conformément à l'article 140, paragraphe 2, du traité relative à l'adoption par la Lettonie de l'euro au 1<sup>er</sup> janvier 2014
  - b) Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 974/98 concernant l'introduction de l'euro en Lettonie
  - c) Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2866/98 concernant le taux de conversion de l'euro pour la Lettonie
  - = Adoption d'actes législatifs
- (évent.) Mise en œuvre du "two-pack"
  - a) Code de conduite concernant les projets de plan budgétaire
    - = Approbation
  - b) Décision déléguée de la Commission concernant le contenu et le champ d'application de l'obligation de faire rapport pour les États membres faisant l'objet d'une procédure de déficit excessif
    - = Intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un acte délégué

**(1) Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 4, du règlement intérieur du Conseil**

- (évent.) Communication de la Commission portant sur un calendrier de convergence vers l'objectif à moyen terme et visant à rendre opérationnelle la clause d'investissement dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance
  - = Échange de vues
  
- Suivi de la réunion des ministres adjoints des finances des pays du G20 (St-Petersbourg, les 6 et 7 juin 2013) et préparation de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G20 (Moscou, les 19 et 20 juillet 2013)
  - = Échange de vues
  - = Mandat
  
- Divers

**(\*) Point sur lequel un vote peut être demandé**

o  
o o

**p.m.:**

**Lundi 8 juillet 2013**

15 h 00 Eurogroup

**Mardi 9 juillet 2013**

9 h 00 Petit déjeuner

10 h 00 Session du Conseil (ECOFIN)

13 h 30 Dialogue ministériel avec les pays candidats (*déjeuner*)

15 h 00-17 h 00 Festivités de l'euro (pour célébrer l'entrée de la Lettonie dans la zone euro)

---

**NB:** *Veillez transmettre au service des conférences, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique: [confpart@consilium.europa.eu](mailto:confpart@consilium.europa.eu).*

**NB:** *Il est recommandé aux délégués devant obtenir un badge journalier pour assister aux réunions de consulter le document 14387/1/12 REV 1 dans lequel sont fixées les modalités de son obtention.*